

Standard Vegaplan pour le secteur des cultures ornementales

Après les cultures comestibles, Vegaplan propose à présent aussi un Standard pour les cultures ornementales ou Cultures Horticoles Non Comestibles (floriculture et pépinières) : le Standard Vegaplan CHNC.

Le Standard CHNC de Vegaplan permet de répondre tant aux exigences légales relevant de la compétence de l'AFSCA qu'à celles imposées par les Régions, au moyen d'un audit tous les trois ans. Une particularité de ce Standard est qu'il concerne aussi bien le négoce que la production. Ainsi, les producteurs de plantes ornementales qui font aussi du négoce peuvent se faire certifier et bénéficier de la réduction sur leur contribution annuelle à l'AFSCA.

L'Autocontrôle

Le Guide sectoriel G-040 module D comprend toutes les exigences légales sous le contrôle de l'AFSCA. Tout opérateur au sein de la chaîne alimentaire est soumis à l'obligation d'autocontrôle. Pour le secteur des plantes ornementales, l'accent est mis sur la traçabilité et l'obligation de notification. L'outil à disposition du producteur de plantes ornementales pour exécuter son autocontrôle est le module D du Guide sectoriel G-040. Toutes

droit à cette réduction, il faut que le producteur fasse certifier son autocontrôle pour l'intégralité de ses activités.

Et c'est là que, jusqu'il y a peu, un problème se posait pour le secteur ornemental, car la plupart des producteurs de plantes ornementales sont aussi négociants. Or il n'existait pas de Guide sectoriel pour le négoce en plantes ornementales. Ce Guide vient à présent d'être lancé, il s'agit du G-043 (Guide sectoriel pour le négoce en produits horticoles non comestibles).

En se faisant certifier à la fois pour le G-040 et le G-043, les producteurs/négociants en plantes ornementales peuvent désormais prouver leur autocontrôle à l'AFSCA et prétendre à la réduction sur la contribution et à la fréquence d'inspection réduite.

L'IPM pour les plantes ornementales

Outre ces deux guides sectoriels, le Standard Vegaplan CHNC reprend aussi pour les cultures ornementales, les règles de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures (IPM -Integrated Pest Management).

L'IPM a été instauré par une directive européenne (2009/128/EC) et donne huit principes de base qui permettent au producteur de lutter contre les nuisibles et les maladies

d'une façon écologique et économiquement responsable. Ces principes, compilés dans une check-list, sont également repris dans le Standard Vegaplan CHNC.

Certification pour le Standard Vegaplan CHNC par un OCI

La check-list ainsi que le cahier des charges complet sont **gratuitement disponibles** sur le site web de Vegaplan. Le producteur/négociant doit contacter un OCI (organisme de certification indépendant), qui viendra réaliser un audit dans les neuf mois qui suivent. Si les exigences sont respectées, l'OCI délivrera un certificat dont la durée de validité est de trois ans. Une formation à l'attention des OCI qui auditeront sur la base de ce nouveau Standard vient d'être organisée le 22 février dernier, au CEHW d'Ormeignies.

Plus d'informations :

Vegaplan
02/880 22 00
info@vegaplan.be
www.vegaplan.be



Ce Standard ne comprend pas de nouvelles obligations pour les producteurs du secteur, puisqu'il s'agit d'une compilation des exigences légales qui leurs sont déjà applicables.

les exigences auxquelles il doit répondre y sont décrites.

Le producteur qui fait certifier son autocontrôle par un organisme de certification indépendant a droit à une réduction sur sa contribution annuelle à l'AFSCA et il aura moins de probabilité de se faire contrôler par l'AFSCA. Cependant, pour avoir

En résumé, voici les divers éléments repris dans le Standard Vegaplan CHNC :

